



Législature 2024-2028

Procès-verbal n° 8

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz

du lundi 10 novembre 2025 à 19h30

Aula du collège de La Fontenelle à Cernier

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1.	Appel.....	2
1.1.	Rappel de l'ordre du jour.....	3
2.	Adoption du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025	3
3.	Communications de la présidente.....	3
4.	Rapport d'activités de la Commission de gestion et des finances	3
5.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'860'000 (amendé à CHF 2'950'000) pour la réfection et l'assainissement de la rue des Esserts entre Cernier et Chézard-Saint-Martin	3
6.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 200'000 pour le réaménagement du carrefour de La Jonchère à Boudevilliers	15
7.	Motions et propositions	20
8.	Résolutions, interpellations et questions.....	20
8.1.	Interpellation I25.006 – Entretien des routes : sommes-nous aussi touchés ?	20
8.2.	Question Q25.008 – Ça flashe sec à Fontainemelon.....	21
8.3.	Question Q25.009 – Du soleil en abondance ?	22
8.4.	Question Q25.010 – La Commune est-elle toujours à l'heure ?	23
8.5.	Question Q25.011 – Création d'un permis de régisseur	24
8.6.	Question Q25.012 – Fête des voisins, comment la Commune souhaite-t-elle les encourager ?	24
9.	Communications du Conseil communal.....	25



Mme Claudine Geiser (PLR) (ci-après, « la présidente ») souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, aux membres de l'administration communale ainsi qu'aux représentants de la presse et au public.

« Récemment, plusieurs événements notables ont eu lieu à Val-de-Ruz :

- *la Foire d'Automne à Dombresson, dans sa nouvelle formule, s'est déroulée dans la cour du collège ;*
- *le Marché des produits du terroir à Mycorama a permis de découvrir ou redécouvrir les produits neuchâtelois le temps d'un week-end ;*
- *Ruz de Brick à la Rebatte à Chézard-Saint-Martin, une exposition incontournable a montré de belles créations en Lego ;*
- *Festival à Mycorama, une exposition photos et des conférences par l'Association « Regards croisés ».*

Autant d'occasions de rencontrer, échanger, découvrir, admirer !

Une autre manifestation a également eu lieu ici même, à La Fontenelle : le TROC du Val-de-Ruz. Ce troc a été créé il y a 53 ans par des parents d'élèves, avec le soutien du Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVV). Par la suite, une association à but non lucratif a pris le relais.

Son principal objectif est de promouvoir l'échange, le réemploi et la solidarité au sein de la communauté. Pour ce faire, elle organise annuellement un troc d'équipements d'hiver grâce à l'engagement d'une cinquantaine de bénévoles. Cela permet aux familles vaudruziennes de faire de bonnes affaires tout en privilégiant la consommation durable.

Le succès rencontré cette année démontre que cet événement est plus que jamais d'actualité. »

1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 39+1 Amstutz Jonathan, Barblan Magali, Broggini Vuillème Christiane, Burren Michel, Callias François, Cases Hélène, Charrière Cédric, Chopard Corinne, Cuhe Claude-Alain, Cuenat Anita, Debrot Laurent, Douard Romain, Ecoutin-Dupuy Hélène, Emourgeon Raphaël, Faivre Brigitte, Felber Martine, Frossard Andy, Geiser Claudine, Gossin Genghis, Masini Christian, Monnard Simon, Moratel David, Moratel Déborah, Oppliger Laurent, Ortega Coline, Pendacheke Rose, Pessina Yves, Peter Christophe, Petese Julien, Prost Eric, Sandoz Camille, Tanner Yves, Tschopp Victor, Vallat André, Velic Mehdi.

Un membre est arrivé à 20h00.



Membres excusés : 6 Bertschi Sarah, Chopard Annie, Cuche Brian, Droxler Thierry, Lardon Patrick et Veya Laurence

Membres absents : -

Membres suppléants : 5 Dias Filipe, Gless Nathalie, Magnin Pascal, Maquet Stephan, Waeber Éric

Le Conseil communal et le chancelier sont présents.

1.1. Rappel de l'ordre du jour

Accepté tacitement.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

3. Communications de la présidente

La présidente annonce la réception des courriers suivants :

- 10.11.2025 – de M. Patrick Lardon, *informant de son absence de la séance de ce soir pour des raisons de santé.*

« Nous avons pris bonne note de l'absence de M. Lardon à la séance de ce soir. Je le remercie de nous avoir informé de sa situation et lui adresse au nom du Conseil général mes vœux de prompt et complet rétablissement ».

4. Rapport d'activités de la Commission de gestion et des finances

5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'860'000 (amendé à CHF 2'950'000) pour la réfection et l'assainissement de la rue des Esserts entre Cernier et Chézard-Saint-Martin

M. Jonathan Amstutz (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« Lors de sa séance du 22 octobre dernier, la Commission de gestion et des finances a étudié dans les détails le rapport relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'860'000.



Le projet consiste à refaire intégralement la rue des Esserts entre Cernier et Chézard-Saint-Martin, d'une longueur d'environ 800 mètres. Ce tronçon est dans un état déplorable alors même qu'il reste fortement utilisé, notamment par le trafic de transit et par le trafic poids-lourds pour l'évacuation du long bois issus des hauts de Chézard-Saint-Martin ainsi que des Vieux-Prés. Afin d'optimiser et d'être propriétaire de l'intégralité de la surface de la route, la Commune a réussi à acquérir quelques mètres carrés à bon prix en négociant avec les riverains et en réalisant des échanges.

Cette réfection est intégrale, elle concerne les installations souterraines (telles que la TV, téléphone, électricité, éclairage public, eau claire, eau potable et eaux usées) les trottoirs, la route, et les autres infrastructures, telles que moloks et places de parc. Le coût des travaux est devisé à CHF 2'860'000. À noter la prise en charge par les régies (Swisscom, Viteos) des coûts imputables à leurs infrastructures.

L'un des membres de la commission reproche le manque d'arbres dans ce projet. Le conseiller communal en charge des infrastructures rétorquant que toutes les possibilités avaient été évaluées, mais écartées par les ingénieurs et qu'il se trompait de commission pour faire ce type de remarque. À noter que la CGF n'a pas eu l'occasion de traiter du rapport complémentaire.

Ce projet n'ayant pas fait grand débat au sein de la CGF, tant son utilité est largement reconnue, il a été accepté par huit voix contre un refus. La CGF vous recommande donc d'accepter ce rapport. »

M. Laurent Oppliger (Les Vert·e·s) donne lecture du rapport de la Commission des aménagements urbains.

« La Commission des aménagements urbains a été convoquée pour la première fois de cette législature, le 2 septembre 2025, pour prendre connaissance et statuer sur le rapport qui nous est présenté aujourd'hui. Nous avons regretté de n'être consultés qu'en phase terminale d'un projet qui est, à différents titres, important et exemplaire pour notre commune. Malgré cette consultation tardive, nous avons évoqué différentes questions, notamment sur la sécurisation des cyclistes et des piétons sur les passages piétons, le passage obligé des véhicules de transport de bois ainsi que le mode de fonctionnement de l'éclairage public.

Nous avons relevé l'importance de la mise en place d'un trottoir sur l'intégralité de la longueur de la rue pour la sécurité des piétons et, notamment, celle des enfants qui se rendent au collège de La Fontenelle. Nous regrettons que les questions de végétalisation et de perméabilisation des surfaces soient absentes de ce projet. Nous avons proposé et demandé plusieurs éléments : que soient intégrés des îlots végétalisés permettant à la fois la modération du trafic et la filtration directe des eaux de surface ; que soit prévue la mise en place de revêtements perméables sur les futures places de stationnement, tel que demandé à nos concitoyens dans le plan d'aménagement local ; que soit étudiée la possibilité d'intégrer la plantation d'arbres, notamment pour ombrager la circulation piétonne.



Forts de la conviction que les demandes susmentionnées seraient prises en compte dans le rapport final et afin de ne pas retarder un projet que les habitants attendent depuis longtemps, une majorité des membres présents de la commission a voté, à l'unanimité avec ses collègues, pour la prise en considération du rapport. Toutefois, nous avons constaté, à regret, que les propositions n'avaient dans un premier temps ni été intégrées ni même mentionnées, et qu'aucune explication à ce propos n'avait été donnée. Il est néanmoins appréciable qu'un complément au rapport intégrant six points nous ait été fourni. »

M. Christophe Peter (PLR) communique la position du groupe PLR.

« Le groupe PLR souhaite exprimer un avis pleinement favorable à la demande de crédit d'engagement pour la réfection et l'assainissement de la rue des Esserts, entre Cernier et Chézard-Saint-Martin.

Ce projet est attendu depuis dix ans par les riverains et les usagers. Il répond à une nécessité évidente : la route est dans un état préoccupant, les infrastructures souterraines sont vétustes, et les conditions de sécurité, notamment pour les piétons, sont insuffisantes. En hiver, la stagnation des eaux et la formation de verglas représentent un danger réel.

Le projet proposé est complet et cohérent. Il prévoit :

- la séparation des flux piétons et véhicules avec la création de trottoirs sécurisés, notamment pour les élèves du collège de La Fontenelle ;*
- la rénovation des réseaux essentiels : eau potable, assainissement, électricité, fibre optique et éclairage public ;*
- des aménagements pour modérer la vitesse, améliorer la visibilité et sécuriser les accès ;*
- une gestion intelligente des déchets avec des conteneurs enterrés.*

Le montant de CHF 2'860'000, réparti sur trois années, est justifié par l'ampleur des travaux et les synergies entre les différents services. Le projet est bien planifié, avec un calendrier clair et une coordination interservices déjà engagée.

Enfin, ce chantier s'inscrit dans une vision d'avenir pour nos villages, en lien avec le plan directeur des mobilités douces et la nécessaire continuité avec la rue de la Combe.

Pour toutes ces raisons, le groupe PLR vous invite à soutenir ce crédit d'engagement, qui représente un investissement durable, structurant et bénéfique pour la Commune. »

M. Yves Tanner (UDC) donne la position du groupe UDC.

« Cette demande de crédit a retenu toute l'attention de notre parti, et nous sommes en bonne partie d'accord avec cette réflexion. Cependant, il nous semble qu'il serait éventuellement possible de faire des économies en ne construisant qu'un seul trottoir, uniquement côté nord de la chaussée, puisque celui-ci relierait déjà tous les moloks envisagés et prévus de ce côté de la route.



C'est également le bon côté pour aller à La Fontenelle et pour arriver jusqu'à la rue de la Quarette, à l'est du tronçon, ce qui permettrait aux véhicules de croiser plus facilement, notamment pour les camions et les véhicules agricoles. Des passages piétons, en adéquation avec les maisons situées au sud de ce tracé, pourraient facilement être installés à plusieurs endroits pour rejoindre le trottoir d'en face.

Nous pensons également qu'il serait intelligent de ne pas faire des rehaussements de route pour ralentir la circulation, car cette façon de faire est déstabilisante pour les véhicules agricoles qui roulent avec un engin porté à l'arrière. Avec les rehaussements, le tracteur balance d'avant en arrière à cause de la charge portée, ce qui amplifie ce phénomène sur plusieurs mètres, malgré les nombreux amortisseurs installés sur ces véhicules. En espérant que notre exécutif tiendra compte de nos souhaits, notre groupe devrait se prononcer favorablement à cette demande de crédit, puisque, en même temps, les travaux souterrains sur les conduites d'eau, les liaisons et les collecteurs d'eaux usées, ainsi que les réseaux de télévision, électricité, etc., seront effectués. »

M. Victor Tschopp (Les Vert·e·s) transmet la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« C'est avec joie que je prends la parole aujourd'hui. Nous avons vécu en une semaine une démonstration d'entente et de démocratie. La semaine passée, nous étions tous et toutes très dubitatifs. Malgré un besoin évident, des installations anticipatrices et un budget à la hauteur, le projet de la rue des Esserts souffrait du manque d'aménagements de surfaces essentiels à la qualité de vie des riverains. Je pense à des bancs publics, et la plantation d'arbres, pour ombrager les marcheurs. Mais aussi des aménagements essentiels au programme de législature de notre éco-région avec des zones végétalisées qui permettent à la biodiversité de s'installer et à l'eau de s'infiltrer. Ces discussions avaient déjà été abordées en commission, mais ont disparu du rapport de la semaine passée. Nous étions alors très mitigés entre la nécessité de placer ce projet en 2025 et son manque d'ambition éco-sociale.

Le premier projet de la rue des Esserts nous a vraiment fait nous arracher les cheveux. Vous constatez qu'il nous en reste, preuve que nous avons donc fini par trouver une solution dans le dialogue politique avec le Conseil communal qui nous a fourni un rapport complémentaire. Après une série de compromis et de pas vers l'autre, nous sommes arrivés à une solution acceptable pour toutes les parties prenantes. Nous acceptons donc en grande majorité ce projet aménagé pour la qualité de vie de nos concitoyens.

Nous sommes aussi très heureux que de nouveaux processus soient mis en place pour les projets futurs, impliquant d'avantage le peuple au travers des commissions et nous réjouissons de travailler en coordination avec l'exécutif et des experts variés allant de responsables de chantier aux architectes paysagistes en passant par toutes les compétences qui permettront de confirmer le Val-de-Ruz comme une vallée qui fait de la qualité de vie une priorité. »

Mme Martine Felber (PS) fait part de la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste a examiné avec intérêt le rapport de réfection et d'assainissement de la rue des Esserts.



En préambule, nous souhaitons mentionner que nous comprenons bien la nécessité de la réfection totale de la route et des équipements ainsi que celle de devoir y faire passer les camions de bois. Nous saluons également le projet de créer un trottoir et de prévoir des mesures de modération du trafic.

Toutefois, dans la version originale du rapport, nous avons déploré le manque de certaines informations telles qu'une estimation du volume de trafic de camions et de voitures, ainsi qu'une estimation du nombre de piétons, en particulier des écoliers. De plus, le projet présente une vision fonctionnelle avec un trottoir étroit et aucune mention de mesures d'urbanisme susceptibles de rendre la rue plus conviviale. Les plans présentés ne permettent pas de se faire une idée précise des détails des aménagements prévus étant donné qu'il n'est pas possible de les agrandir suffisamment.

Nous estimons que, pour un projet de cette ampleur – plus de CHF 2.5 millions – nous nous attendons à recevoir un rapport plus détaillé, avec, entre autres, le traitement des aspects liés à l'urbanisme et, comme déjà évoqué, des plans lisibles.

C'est pourquoi nous avons accueilli avec satisfaction le complément au rapport original, qui aborde les aspects environnementaux et définit les principes de consultation pour les projets à venir. Nous tenons, dans ce cadre, à remercier M. Geiser pour son ouverture et sa rapidité de réaction, ce qui devrait nous permettre d'aller de l'avant ce soir.

À ce stade, nous ne souhaitons pas bloquer le projet, mais pensons que des discussions sont encore nécessaires. En effet, si camions et voitures doivent pouvoir circuler, la rue des Esserts devrait néanmoins rester une rue agréable pour les piétons et les riverains. De plus, la rue est également utilisée tous les jours de la semaine par des écoliers à pied. En ce sens, nous souhaitons que la largeur du trottoir soit portée à un minimum de deux mètres. Avec un trottoir étroit, le risque que des enfants qui jouent, courent ou se chahutent, se retrouvent brusquement sur la chaussée, paraît supérieur à celui de voitures qui devraient empiéter occasionnellement sur un trottoir plus large.

Du reste, la Confédération, par le biais de l'Office fédéral des routes (OFROU), a édicté des recommandations en ce sens dans différentes publications, notamment dans son Manuel de planification du cheminement piéton. Il s'ensuit les considérations suivantes, que l'on trouve en page 82 du document cité : pour un trottoir prévu entre un mètre et demi et deux mètres, le confort de la marche est considéré comme suit : croisement restreint, insuffisant en cas de dépassement ou de marche côte à côte. Principe d'application : ponctuellement à des endroits étroits, en aucun cas sur de longs tronçons.

Deux mètres : suffisant pour un croisement ou une marche côte à côte de deux personnes avec un gabarit standard, restreint pour deux personnes de gabarits élargis. C'est le cas normal pour des chemins piétonniers ou trottoirs lorsque la fréquentation est faible ou lorsque la fréquentation par des personnes de gabarits élargis est faible.

Je suis bien consciente qu'il n'y a pas une largeur indéfinie de route, mais je vous donne encore ce dernier chiffre pour information.



Deux mètres cinquante : suffisant, agréable pour deux personnes de gabarits standards, suffisant aussi pour deux personnes de gabarits élargis. C'est le cas normal pour des tronçons avec une fréquentation piétonne moyenne et des pointes de fréquentation élevées.

En conclusion, le projet de réfection de la rue des Esserts devrait pouvoir présenter in fine un aménagement de surface alliant sécurité – particulièrement pour la protection des plus vulnérables – cohabitation des différents modes de déplacement et qualité des espaces publics ainsi que de vie des riverains. Nous nous réjouissons également de pouvoir envisager les projets de réfection des rues à venir de manière constructive, collaborative et adaptée aux différentes situations rencontrées.

Le groupe socialiste soutiendra donc le rapport présenté et son complément. »

M. Daniel Geiser (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« J'aimerais rappeler qu'initialement, le dossier de la rue des Esserts devait se concentrer essentiellement sur le renouvellement de la chaussée, qui est fortement détériorée. Cependant, il est devenu évident que des mesures complémentaires étaient nécessaires en lien avec la mobilité piétonne. Ainsi, pour une route limitée à 30 km/h, un trottoir d'un mètre et demi de large a été inclus dans le projet.

Il était également exclu de ne pas réfléchir aux services essentiels, tels que l'eau potable, les eaux usées, le télécom, l'électricité, l'éclairage public et bien sûr, la sécurité. De plus, dans cette zone, des moloks ont été posés pour faciliter le dépôt des déchets, en couvrant un périmètre d'environ 300 mètres de diamètre. Ce projet, qui vous est présenté dans le rapport de base, a nécessité plus d'une année de travail et respecte les standards d'une région rurale située dans une nature déjà abondante.

Lors de la séance de la Commission des aménagements urbains, plusieurs questions environnementales ont été soulevées. Le principe des services des travaux publics est toujours d'intégrer ces préoccupations dans les réalisations finales des projets, comme par exemple la gestion de l'infiltration des eaux. Cela dit, malgré nos intentions, deux éléments ont malheureusement été omis dans le rapport initial transmis : un volet environnemental et une méthodologie d'application.

Face au risque d'un refus probable exprimé la semaine dernière, le Conseil communal a adressé à votre Autorité un rapport complémentaire, mettant en lumière les contraintes et les possibilités pour des aménagements supplémentaires, ainsi que leur coût. Nous avons également proposé un amendement de CHF 90'000 afin de nous assurer que ces aménagements puissent être réalisés.

Il est cependant important de souligner que les zones enherbées nécessiteront un entretien accru à court terme. Ces tâches pourront être intégrées à celles des équipes actuelles, mais à long terme, elles entraîneront inévitablement une augmentation des ressources humaines nécessaires.



Par ailleurs, je tiens à apporter quelques précisions sur certaines interventions : il a été dit qu'il y avait deux trottoirs. Ce n'est pas le cas. En consultant attentivement le projet, vous verrez qu'il n'y a qu'un seul trottoir. Envisager de l'élargir à deux ou deux mètres et demi poserait problème, car cela réduirait la largeur de la chaussée, ce qui perturberait la circulation. Lors d'une récente observation entre 09h00 et 10h00, j'ai constaté un trafic important ; il est donc impératif de ne pas ajouter d'obstacles qui rendraient la circulation encore plus difficile.

Concernant la notion de gendarmes couchés, il est vrai qu'il y en a deux actuellement. Cependant, dans les nouveaux aménagements routiers, ces dispositifs ne sont plus utilisés pour deux raisons : premièrement, en raison du trafic agricole, et deuxièmement, pour des questions de nuisances sonores, même si celles-ci sont acceptées par le voisinage.

En conclusion, le Conseil communal vous exhorte à approuver la demande de crédit de CHF 2'860'000, une décision très attendue par les riverains de la rue des Esserts. Cette approbation permettrait également de réaliser les mesures environnementales supplémentaires. Un report de décision aujourd'hui entraînerait un report des travaux d'une année. Enfin, je rappelle que la décision finale nécessitera une majorité qualifiée des trois cinquièmes de votre Autorité (24 voix). »

M. Yves Tanner (UDC) indique les propos suivants.

« Effectivement, je pense qu'il y avait bien un seul trottoir, mais parfois il est du côté gauche de la route, et une autre fois, il passe à droite. Mon idée c'était de le laisser entièrement du côté des moloks, du côté nord de la chaussée. »

M. Daniel Geiser (CC) répond de la manière suivante.

« Très bien, nous avons effectivement réfléchi à cet aspect. Il existe déjà un trottoir du côté sud, qui a été construit par des privés. C'est pour cette raison que nous avons relié les deux côtés de manière à sécuriser la mobilité piétonne, notamment les traversées nécessaires. »

M. David Moratel (PS) communique les éléments ci-après.

« Je vais être direct. Je vais vous dire que je vais refuser l'entrée en matière de ce rapport. Permettez-moi une petite remarque avec humour : quand un complément de rapport fait presque la même longueur que le rapport initial, on se dit qu'il y a un gros problème. Et puis aussi, il y a le problème de la Commission des aménagements urbains. On en a déjà parlé : elle a, une fois de plus, été très peu impliquée. C'est dommage, car son rôle est justement d'accompagner la réflexion en amont, pas de valider un projet une fois qu'il est déjà bien ficelé.

Je note que le Conseil communal propose un nouveau modèle de consultation. Pour moi, ce nouveau modèle de consultation devrait être la norme depuis bien longtemps. Et puis j'ai l'impression qu'on découvre des nouvelles façons de travailler. Sur le fond, la demande de CHF 90'000 supplémentaires pour les éléments comme les arbres, les bandes herbeuses ou les pavés filtrants montre bien un manque d'anticipation. Ce ne sont pas des extras, mais des composants normaux d'un aménagement de qualité.



J'aimerais poser une question au conseiller communal : pourquoi est-il si compliqué de planter des arbres à chaque fois qu'on refait une route à Val-de-Ruz ? Pourrions-nous avoir des informations précises sur la problématique des racines et des dégâts potentiels que cela pourrait causer aux conduites ? Cela fait depuis 2012 – j'étais également dans la commission cette année-là – que, chaque fois que des travaux sont faits, il est impossible de planter des arbres, car cela risquerait de faire des dégâts. En voyageant beaucoup dans le canton et dans d'autres régions aussi, je me rends compte qu'on arrive à planter des arbres sans trop de difficultés. Honnêtement, j'ai l'impression qu'à Val-de-Ruz, c'est devenu un problème insoluble, alors que, dans d'autres régions, on y arrive très bien. »

M. Laurent Debrot (Les Vert·e·s) a deux questions complémentaires ainsi qu'une prise de parole personnelle.

« Pour commencer avec mes questions, j'aimerais savoir pour quelle raison la Commune n'a pas encaissé d'émolument concernant ceux qui vont profiter de cette fouille. Nous avons pourtant un règlement d'exécution relatif à la perception des diverses taxes et émoluments communaux. À son point 7.2, il est indiqué que les fouilles effectuées dans un revêtement de béton ou de tapis enrobé depuis plus de deux ans, sont soumises à un tarif de CHF 20 par mètre carré. Plus particulièrement, il s'agit ici de deux entreprises privées qui vont bénéficier de ces travaux. Ces deux entreprises offrent d'ailleurs le même service à la population. Je ne vois pas pourquoi elles ne devraient pas participer davantage aux frais.

Mon autre question concerne le fait que cette rue, qui est manifestement une rue de desserte de quartier, ne soit pas bordier autorisé. Cela me semble pourtant assez évident pour ce genre de rue.

Enfin, et à titre personnel, nous étions quelques-uns, il y a deux semaines, à répondre à l'invitation de Viteos SA pour participer à une conférence sur l'énergie à Microcity. La conférence principale, donnée par le Dr Stéphane Genoud, professeur à la HES-SO Valais, m'a profondément marqué. Il a dressé un aperçu de la situation énergétique de notre pays et décrit les efforts que nous devons ou devrions faire pour répondre aux enjeux climatiques et énergétiques. Il a également évoqué les catastrophes climatiques observées partout dans le monde.

Il a conclu que, même si nous faisons tout juste en matière de production d'énergie renouvelable, d'isolation des bâtiments et d'efficacité énergétique, nous continuerons d'aller droit dans le mur. Mais ce mur, ce n'est probablement pas moi qui vais le percuter de plein fouet, ce sont mes enfants et surtout mes huit petits-enfants, tout comme les vôtres. Il a affirmé qu'un chemin de décroissance est inéluctable, qu'il soit volontaire ou subi, et que nous ne pourrions pas dire que nous ne savions pas. Cela fait 30 ans que je suis engagé en politique. Il y a 40 ans, j'avais déjà suivi un cours d'auto-construction de panneaux solaires. C'était tellement simple et évident qu'on nous disait, à l'époque, que dans quelques années, on les installerait partout, que ce serait une évidence.

Pourtant, aujourd'hui, des maisons sont encore construites ou rénovées sans être équipées pour devenir autonomes en énergie, simplement parce que l'on nous répond que ce n'est pas possible financièrement. C'est ce qu'on m'a dit, par exemple, pour l'hôtel de La Vue-des-Alpes.



Par ailleurs, la Commune possède encore une quantité importante de bâtiments mal isolés sous prétexte que nous n'avons pas les moyens de financer les travaux nécessaires. Nous refusons les voitures en autopartage parce que cela coûterait trop cher, exactement comme ce que l'on dit pour une amélioration substantielle des transports publics. Et la liste est longue.

Alors qu'aujourd'hui, les pays du monde entier se réunissent en état de crise lors d'une énième COP, il est impératif de prioriser nos investissements. Et cela commence ici, dans cette commune. Selon moi, la rénovation de la rue des Esserts n'est pas une priorité vitale aujourd'hui, et je refuserai donc ce crédit. »

Mme Martine Felber (PS) communique les propos suivants.

« Je me permets de rebondir sur les propos de M. Geiser concernant les voitures et les piétons. Je me suis un peu investie dans cette histoire de largeur de trottoir. Ce qui a motivé cela, c'est qu'en disant un mètre cinquante, je me suis demandée : c'est quoi exactement ? Le trottoir de la rue du 12 Août, que je fréquente assez souvent et où habite Laurent Debrot, est un trottoir étroit et inconfortable. De plus, il est en dévers, avec un mur presque tout le long.

Je suis donc sortie avec mon mètre à mesurer. J'ai constaté que devant chez moi, entre le bord en herbe de notre jardin et le marquage de la place de parking, il y a deux mètres vingt, ce qui est tout à fait confortable. En revanche, le trottoir de la rue du Midi, en dessous de chez moi, fait un mètre cinquante. Je continue donc de penser qu'un trottoir d'un mètre cinquante, sur une rue utilisée à la fois pour la promenade, par des enfants, et située dans un quartier résidentiel proche du village, n'est pas suffisant. Cette rue est relativement plate, a une vue agréable, ce qui en fait un lieu prisé pour se promener.

Je regrette que, dans les réflexions qui ont été menées, nous partions du principe qu'il y a une certaine quantité de voitures et que nous considérions cela comme un fait acquis. Il y a des voitures, donc il n'est pas possible de faire un trottoir plus large. À titre personnel, je pense que c'est prendre le problème par le mauvais bout. Nous devrions d'abord penser aux plus vulnérables, surtout s'agissant d'une rue empruntée par de nombreux écoliers. Les enfants sont vraiment les plus vulnérables de la société, et je trouve regrettable qu'on débute la réflexion en se disant : il y a des voitures, donc il faut leur laisser de la place, faire un petit trottoir, et espérer que les enfants se tiendront bien sur leur petit espace. »

M. Daniel Geiser (CC) répond de la manière suivante.

« Oui, j'ai bien compris et je l'ai dit, nous pouvons toujours faire mieux, mais donnez-nous des moyens. Moi, dans mes services, j'aimerais bien aussi pouvoir faire évoluer les choses, mais les demandes aujourd'hui vont beaucoup plus rapidement que les moyens qui sont à disposition. Les travaux sont énormes, et je pense que, ici dans l'hémicycle, vous ne vous rendez pas compte de ce que fait l'administration pour amener tous les projets. Oui, nous pouvons faire mieux, nous pouvons consulter davantage, nous pouvons aller davantage vers la population, mais plus on consulte, plus il y a d'avis. Nous le voyons aujourd'hui, il y a sûrement encore un travail à faire du côté de la Commission des aménagements urbains.



Je vais prendre note de tout cela, mais je ne pense pas qu'un refus puisse se baser là-dessus, surtout que nous voulons pouvoir améliorer les choses dans ce domaine.

Pourquoi est-ce si difficile de planter des arbres ? Nous travaillons avec des bureaux d'ingénieurs, nous travaillons aussi avec nos services. C'est vrai qu'il y avait une politique avant 2020 où tout ce qui pouvait être simplifié au niveau des tâches, l'était. Le fait d'asphalter certaines places ou de nettoyer à l'excès faisait partie de ce qui se pratiquait, mais je crois qu'il y a une prise de conscience qui est en train de se réaliser. Par contre, au niveau des plans constructifs, il faut les intégrer et ceci a aussi des coûts. C'est pour cela que, dans ce premier rapport, nous avons présenté quelque chose de plus concis. Comme je l'ai dit d'emblée, il s'agissait surtout de refaire une route, une chaussée et de la sécuriser. Pour l'avenir, nous devons intégrer ces éléments-là. Dans les rapports qui concernent des aménagements conséquents, il faut réfléchir de manière plus large.

Concernant les fouilles, qui a dit que les entreprises avec des services privés ne payaient pas pour les fouilles dans lesquelles elles doivent intervenir ? Je ne sais pas, mais il est clair qu'il y a une répartition des coûts qui se fait. Par exemple, quand nous avons effectué des travaux dans certains villages, comme à Fontainemelon ou à Fenin, nous avons partagé les coûts entre les différents services qui étaient intégrés aux routes.

Pour ce qui est des bordiers autorisés, il a été expliqué que le trafic se fait de ce côté-là. Aujourd'hui, nous n'avons pas l'intention de fermer cette route, surtout aussi pour les riverains. Une route de plus d'un kilomètre en bordier autorisé est passablement longue, effectivement, et cela représente une autre vision des choses. Nous avons également fait quelques sondages du côté de la montagne ou auprès d'autres services qui utilisent cette route. Pour l'instant, au moins pour les 15 prochaines années, nous pensons qu'il n'y a pas de justification à fermer cette route.

Concernant le trottoir, je comprends bien que c'est peut-être insuffisant, mais aujourd'hui il n'y a pas de trottoir sur cette route. D'un autre côté, à Chévard-Saint-Martin, sur la route principale limitée à 50 km/h, il y a deux trottoirs : un du côté nord d'un mètre cinquante de largeur et l'autre du côté opposé. Les élèves utilisent celui du côté nord. Effectivement, ce n'est pas toujours évident, mais ici nous sommes dans une rue à 30 km/h, et nous pensons que la cohabitation peut bien se faire. Nous écoutons également les services et les spécialistes qui nous disent qu'il n'y a peut-être pas intérêt à agrandir davantage. Par contre, en tenant compte des avis donnés, nous allons étudier si nous ne pouvons pas élargir certaines portions de manière à ce que tout le monde puisse cohabiter. Le principe reste d'avoir un trottoir d'un minimum d'un mètre cinquante, ce qui a été évoqué dans le rapport.

Voici ce que je peux dire concernant cet axe. J'espère qu'un éventuel refus sera réfléchi en tenant compte du contexte et des intentions pour l'avenir. »

M. Romain Douard (Les Vert·e·s) exprime les éléments ci-après.

« Finalement, j'ai peu entendu de personnes se prononcer sur l'amendement proposé par le Conseil communal. J'aimerais profiter de pouvoir encore dire quelques mots à ce sujet. Le Conseil communal propose un amendement qui s'élève à CHF 90'000.



Nous savons que, si la part des entreprises privées est ajoutée, nous arrivons certainement à CHF 3.5 millions, voire CHF 4 millions. Ces CHF 90'000 ne me paraissent pas être une somme gigantesque dans ce cadre-là. Ils représentent 3 % du crédit, 3 % pour des aménagements de surface, 3 % pour peut-être aussi améliorer la qualité de vie, comme cela a été dit.

Nous savons également, et nous l'avons entendu encore la semaine passée, MétéoSuisse nous dit que la Suisse se réchauffe beaucoup plus vite que le reste du monde. Donc avoir des aménagements qui permettent d'absorber l'eau, qui permettent aussi de rafraîchir la chaussée, c'est aujourd'hui extrêmement important. Cet aménagement que nous allons faire est prévu pour les 50 prochaines années. Ce que nous allons voter ce soir, c'est pour 50 ans. Si nous le faisons mal, nous en subirons les conséquences pendant tout ce temps. Merci d'accepter cet amendement. Ce n'est peut-être pas énorme, mais j'espère qu'il sera adopté. »

M. Christian Masini (PLR) demande une suspension de séance.

« Effectivement, comme vous l'avez entendu dans le rapport des groupes, pour les CHF 2'860'000, nous étions tous d'accord, même enchantés de pouvoir redonner cette rue dans un meilleur état. Mais ce qui me chagrine beaucoup, c'est d'entendre que CHF 90'000, ce n'est rien. Peut-être que pour certaines personnes, c'est négligeable, mais pour moi, cela reste une somme importante. J'imagine que c'est aussi le cas pour d'autres membres du groupe. Par conséquent, je demande une levée de séance avant de continuer. »

M. Christophe Peter (PLR) fait une intervention en son nom propre.

« Je fais cette intervention en mon nom propre. Je suis très surpris et fâché de découvrir ce rapport complémentaire concernant les aspects environnementaux liés à la réfection des Esserts, seulement quelques jours avant sa mise en votation devant le Législatif.

Oui, les questions environnementales et de mobilité douce sont aujourd'hui essentielles, et il est impératif de les considérer sérieusement lorsqu'il s'agit de nouveaux projets routiers. Étant moi-même du métier, je sais que ces questions doivent être étudiées avec rigueur, et j'ose espérer que cela a été le cas. Je rappelle également que le Conseil communal est entouré de professionnels très qualifiés dans les problématiques du génie civil, que beaucoup nous envient, croyez-moi.

D'après l'analyse présentée dans le rapport, la plupart des mesures proposées semblent imposer des contraintes supplémentaires sur ce tracé, et les dépenses associées ne paraissent pas justifiées au regard de leur plus-value. Toutefois, j'encourage le Conseil communal à être plus précis à l'avenir sur ces questions lors de l'élaboration des rapports, afin d'éviter les remises en cause comme celles que nous vivons ce soir. »

M. Daniel Geiser (CC) conclut par les propos suivants.

« Je voulais juste ajouter une information pour clarifier la situation. Le montant qui vous est demandé correspond à une autorisation de dépenses. Cela ne signifie pas que nous allons nécessairement tout dépenser. Je rappelle que dans le rapport complémentaire, les tenants et aboutissants sont évoqués.



Par exemple, la question de l'implantation des arbres est conditionnée à l'accord du propriétaire. Ce n'est pas sur notre territoire. Quant aux infiltrations d'eau et aux espaces qui seront créés, tout cela devra être réfléchi dans la phase de finalisation du rapport. Il est important de comprendre que proposer un projet déjà finalisé aujourd'hui reviendrait à engager des sommes supplémentaires considérables sans même savoir si vous donnerez votre accord ou non.

Actuellement, nous essayons de recueillir un maximum d'informations. Avec les spécialistes que nous avons consultés, nous vous avons apporté un grand nombre d'éléments. Ces points devront encore être intégrés dans la phase finale des études. J'espère que nous pourrons ici, au Conseil général, continuer à nous prononcer sur des études de projets avant leur réalisation définitive. Si nous devons finaliser les projets ici, au milieu des débats, cela créera d'importants maux de tête, car cela reviendrait à dépenser de l'argent avant même de se mettre d'accord sur des détails, comme la couleur des pavés.

Nous devons clarifier les rôles entre le Conseil général, les Commissions, le Conseil communal, les services compétents, et les bureaux d'ingénieurs mandatés. Voilà, j'espère que cela apporte un peu de lumière sur la situation. »

La séance est suspendue à 20h20.

La séance reprend à 20h35.

L'entrée en matière est acceptée par 37 voix contre deux.

M. André Vallat (PS) communique les éléments relatifs à l'amendement.

« Au groupe socialiste, nous trouvons important cet amendement. Ce n'est pas pour que nous dépensions absolument le supplément qui a été donné, mais pour avoir une garantie que nous avons recherchée avec le Conseil communal, pour que dorénavant les aménagements de surface soient traités. En prenant l'exemple de la rue des Esserts, quelque chose n'a pas été assez discuté : prévoir un tampon pour pouvoir ajouter quelque chose en cas de besoin, notamment si les coûts s'avéraient plus élevés.

À l'avenir, dans les projets de réaménagement, il faudra toujours prendre en compte l'aspect des aménagements de surfaces et d'environnement. Cela ne signifie pas qu'il faudra faire un projet spécifique pour chaque aménagement, mais cet aspect devra toujours être considéré lorsqu'un nouvel aménagement est réalisé. C'est pour cette raison que nous remercions le Conseil communal de cet amendement, auquel nous tenons. »

M. Christian Masini (PLR) fait part des propos suivants.

« Pour notre groupe, la semaine passée, il y a eu une demande de crédit de CHF 2'860'000 en lien avec l'assainissement de la rue des Esserts, c'est-à-dire à la fois pour le souterrain et la surface. Nous étions enchantés que ce projet se réalise. Cela fait dix ans que les riverains attendent.



Et vendredi, nous avons reçu un complément pour des nouveaux aménagements : l'implantation d'une allée d'arbres isolés, la mise en place de pavés filtrants, la création de bandes herbeuses et une place de rencontre, qui faisait déjà partie du premier rapport.

Au vu des inconvénients de ces nouveaux aménagements, en matière d'entretien, de travail supplémentaire, ce qui risquerait de rendre le trafic moins fluide, et pourrait créer des dangers potentiels, ce rapport dépenses-avantages est catastrophique à nos yeux. Pour ma part, je suis allé cet après-midi sur Google Maps pour survoler la zone : elle est arborée de partout. Certes, il n'y a pas d'arbres sur le trottoir, mais c'est arboré dans l'ensemble. Ce n'est pas une zone dépourvue d'arbres. Notre groupe refusera cette augmentation de CHF 90'000, mais acceptera la demande de crédit de CHF 2'860'000.

Nous regretterions sincèrement que cette réflexion ne puisse aboutir. Nous demandons donc de retirer cette augmentation pour éviter de faire échouer le projet. Ce serait vraiment regrettable pour les différents services souterrains, qui sont en mauvais état, pour une route qui n'est pas sécurisée et pour les riverains qui attendent cela depuis des années, ainsi que pour la mise en conformité de la chaussée. Dans tous les cas, nous ne porterons pas la responsabilité en cas de rejet. »

M. Yves Tanner (UDC) ajoute les propos suivants.

« Le groupe UDC n'entrera pas en matière pour l'amendement du Conseil communal. Il restera sur le montant initial de CHF 2'860'000. »

Vote de l'amendement du Conseil communal : accepté par 21 voix contre 18.

Vote de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'950'000 pour la réfection et l'assainissement de la rue des Esserts entre Cernier et Chézard-Saint-Martin : la majorité qualifiée n'ayant pas été atteinte, l'arrêté amendé est refusé par 23 voix contre 16.

6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 200'000 pour le réaménagement du carrefour de La Jonchère à Boudevilliers

M. Filipe Dias (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« Au nom de la Commission de gestion et des finances (CGF), nous avons analysé le souhait du Conseil communal concernant le réaménagement du carrefour de La Jonchère à Boudevilliers. La gestion ainsi que l'entretien sont de la responsabilité du canton. Les travaux indiqués dans ce rapport profitent de l'opportunité de ces réaménagements pour mettre en conformité ces arrêts de bus selon la LHand.

Le Conseil communal donne suite à une pétition portée par deux jeunes élèves domiciliés à Boudevilliers pour l'installation d'un abribus au sud afin d'améliorer l'utilisation et la sécurité des usagers. La CGF salue le Conseil communal qui profite des travaux cantonaux pour mettre en conformité des éléments sous sa responsabilité.



Elle salue surtout la mise en place de cette pétition, preuve que les Autorités s'intéressent aux besoins de leurs habitants et apprécient leur engagement. La Commission de gestion et des finances a voté à l'unanimité et vous propose d'accepter ce crédit d'engagement de CHF 200'000. »

Mme Christiane Broggin-Vuillème (PS) transmet la position du groupe socialiste.

« Le parti socialiste salue la mise en place de l'arrêt de bus de La Jonchère destiné aux personnes à mobilité réduite et remercie le Conseil communal d'avoir écouté les écoliers et les cyclistes en accédant à leur demande. Nous apprécions la création d'un abri pour vélo, en prolongement de la cabane existante au bas de la route de la Jonchère, ainsi que la construction d'un nouvel abribus de l'autre côté de la route. Cela permettra de protéger les usagers des transports publics, évitant ainsi une traversée dangereuse au moment de l'arrivée des bus. »

M. Yves Pessina (Les Vert-e-s) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Le groupe Verts-Vert'libéral salue cette réponse à une chouette démarche citoyenne. C'est formidable de voir qu'elle a été entendue et prise au sérieux. Nous devons d'ailleurs avouer avoir souri en constatant que, parfois, de jeunes pétitionnaires semblent être mieux écoutés que certains commissaires.

Nous sommes heureux de constater que cette initiative ait conduit à un projet coordonné entre le canton, via le service des ponts et chaussées, et la Commune, notamment pour la mise aux normes des arrêts de bus selon la LHand. C'est une bonne chose de profiter de la réfection du carrefour pour améliorer aussi l'accessibilité et la sécurité de tous les usagers.

Nous souhaitons toutefois formuler quelques remarques :

Tout d'abord, nous demandons que le nouvel abribus prévu soit un vrai abribus, offrant un abri efficace contre la pluie, le soleil, le vent et la neige. C'est un petit détail en apparence, mais c'est justement pour ces usagers quotidiens, souvent des jeunes ou des personnes âgées, que cela fait toute la différence.

Ensuite, nous avons été un peu étonnés par l'une des "rampes" d'accès pour les cyclistes. Cela ressemble un peu à un canon pour tuer une mouche : les vélos ne sont pas des 30 tonnes et n'ont pas besoin d'une entrée aussi monumentale ! Cela dit, nous sommes contents de voir que la mobilité douce est prise au sérieux d'autant plus qu'un parking à vélos est prévu dans le projet.

Nous devons aussi dire notre surprise – pour ne pas dire plus – de ne pas avoir vu passer cet objet dans une commission thématique. Un échange préalable aurait sans doute permis de lever certaines interrogations et de partager les remarques plus tôt.

Concernant les arbres, nous aimerions avoir la garantie que les existants seront conservés autant que possible et qu'il est envisagé d'en ajouter dans l'aménagement final.



Enfin, une question : le rapport mentionne que le ralentisseur actuel disparaîtrait, car il pose des problèmes de sécurité à proximité de l'arrêt de bus. Mais alors, comment s'assurera-t-on que les véhicules arrivant de Fontaines soient suffisamment ralentis ? Il serait dommage que la réfection du carrefour se fasse au détriment de la sécurité.

Ceci dit, le groupe Verts-Vert'libéral acceptera le rapport et en remercie ses auteurs. »

M. Christophe Peter (PLR) communique la position du groupe PLR.

« Le groupe PLR soutient pleinement le projet de réaménagement du carrefour de La Jonchère à Boudevilliers et accepte la demande de crédit d'engagement de CHF 200'000.

Ce soutien repose sur plusieurs arguments :

- sécurité renforcée : le projet améliore significativement la sécurité des piétons, des cyclistes et des usagers des transports publics, notamment par la création d'un passage piéton sécurisé et la mise aux normes des arrêts de bus selon la LHand (Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées) ;*
- réponse citoyenne : il répond à une demande concrète et légitime de jeunes habitants du quartier, appuyée par une pétition locale, pour l'installation d'un abribus ;*
- mobilité douce encouragée : l'ajout d'un couvert à vélos et l'amélioration de l'accessibilité cyclable s'inscrivent dans une politique de mobilité durable que nous soutenons ;*
- coordination efficace : le projet est intégré à la planification cantonale du service des ponts et chaussées (SPCH), garantissant une synergie entre les niveaux communal et cantonal ;*
- financement raisonnable : le coût est maîtrisé, sans impact significatif sur les finances communales, avec une charge annuelle estimée à moins de CHF 11'000.*

Pour toutes ces raisons, le groupe PLR vous invite à voter favorablement ce crédit d'engagement. »

Mme Corinne Chopard (UDC) donne la position du groupe UDC.

« Notre groupe émet un avis positif à cette demande de crédit d'engagement de CHF 200'000 et ne remet pas en question le besoin d'amélioration de la sécurité, l'intégration de la piste cyclable tout en coordonnant les travaux avec ceux du canton, et de répondre aux besoins des usagers avec un abri pour vélos.

Néanmoins, notre groupe émet tout d'abord un doute sur la sécurité des cyclistes, notamment avec l'insertion sur la route cantonale après l'arrêt de bus en direction de Fontaines, alors que nous pensons que garder la situation actuelle serait plus sécurisant.

Nous émettons également un doute sur le budget de CHF 200'000, qui nous semble relativement élevé, tout en gardant en tête qu'il s'agit d'une estimation de plus ou moins 15 %. »



M. Claude Alain Cuche (membre libre) pose trois questions.

« Concernant cet objet, j'ai trois questions. Tout d'abord, dans le point H (4.2 coûts des travaux), il est question des honoraires de direction des travaux et du géomètre. Quelle est la répartition entre le géomètre et la direction des travaux ? Est-ce que tout est englobé ou y a-t-il deux comptes séparés ?

Deuxième question, dans le point J (4.2 coûts des travaux) qui mentionne "divers et imprévus", il est budgété un montant de CHF 16'000. C'est un petit objet par rapport à d'autres choses que nous avons vues, et avoir autant de marges pour des divers et imprévus paraît énorme, puisqu'il s'agit quasiment de 10 % du montant total. Est-ce une erreur de calcul ou une faute de frappe ? Je ne sais pas.

Troisièmement, dans la rubrique des totaux, le prix total pour lequel nous devons nous prononcer est de CHF 187'013. Je comprends que ce total inclut déjà les CHF 16'000 budgétés pour les imprévus, mais d'un coup, il manque CHF 13'000 pour arriver aux CHF 200'000 prévus. Cela signifie qu'il y a CHF 29'000 sur une somme de CHF 200'000 qui ne sont pas justifiés. Si c'est le cas, je n'ai peut-être pas tout compris, mais cela me questionne. Car sinon, cela nous amènera à nous serrer la ceinture davantage. Pour les gens, cela représente beaucoup : CHF 30'000 sur CHF 200'000, on ne sait pas où ils passent, et ce n'est pas négligeable. »

M. Daniel Geiser (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Merci de vos interventions. Cela fait déjà quelques temps que la Commune a l'intention de remettre en conformité les arrêts de bus du bas de La Jonchère. C'était initialement pour les adapter à la LHand du canton. Il y a eu aussi l'intention de refaire le carrefour Boudevilliers, La Jonchère. Il a donc été naturel que la Commune s'associe aux études. Entre-temps, deux élèves nous ont informés des besoins d'un abribus en direction de Fontaines. À cela, nous avons ajouté un abri à vélo derrière l'abribus existant.

J'aimerais répondre à quelques interventions. Effectivement, on mettra un vrai abribus, et nous serons attentifs à ce point. Concernant la piste cyclable, il est prévu que les arbres existants soient conservés, donc cela a bien été pris en compte. Il n'y a aucune intention de supprimer des arbres dans ce projet.

Concernant la sécurité des cyclistes, il faut noter que les plans pour la mobilité cyclable sont conformes aux normes VSS en vigueur, mais ils peuvent encore évoluer pour garantir un transit aussi fluide et sécurisé que possible. Une attention particulière sera portée à la sortie des cyclistes débouchant à la jonction de la piste cyclable et de la route cantonale. Comme je l'ai mentionné lors du rapport précédent, nous n'avons pas encore un dossier complètement finalisé. Nous avons réfléchi à plusieurs reprises et avons défié le canton, qui est le maître d'ouvrage de ces travaux.

Je constate qu'il y a beaucoup de scepticisme au sein du Conseil général. Sachez que nous avons travaillé en amont avant de vous présenter cet élément. Nous reviendrons sur vos injonctions devant les ingénieurs, le canton (SPCH). Nous solliciterons leur validation en matière de sécurité pour répondre pleinement à toutes les exigences.



En ce qui concerne les honoraires, M. Cuche, les frais d'un géomètre s'élèvent généralement entre CHF 4'000 et CHF 5'000. Le reste correspond aux honoraires des ingénieurs. Vous pouvez en tirer les conclusions que vous souhaitez, je n'ai pas d'autres informations à ce sujet.

Pour les divers, nous avons inclus une marge de 10 % comme dans le rapport précédent. Cela permet d'anticiper l'évolution du projet et ses impacts sur le coût final. Si nous ne prévoyons rien à ce titre, il faudra revenir régulièrement devant votre Autorité avec des demandes supplémentaires. Nous essayons d'éviter ces situations en prévoyant un rapport sincère avec une estimation la plus basse possible. Cependant, dans le domaine de la construction, les tendances actuelles vont plutôt à la hausse des coûts.

Pour donner des exemples liés à d'autres projets de grande envergure, nous avons parfois abouti à des attributions de travaux moins coûteuses que prévu. En revanche, avec de petits projets, c'est plus incertain. Ce n'est pas exclusivement la Commune qui réalise ces travaux ; c'est également le canton qui conduit les manœuvres.

Enfin, concernant le calcul évoqué, je n'ai pas tout à fait saisi où vous souhaitez en venir. Sachez néanmoins que les montants incluent la TVA : CHF 187'000, arrondis à CHF 189'000, CHF 10'810 arrondi à CHF 11'000, avec une dernière approximation à CHF 200'000. Parfois, dans les rapports, nous arrondissons les chiffres au besoin. Si nécessaire, nous reviendrons avec des données plus précises. En résumé, c'est ainsi que le calcul a été établi. »

M. Claude Alain Cuche pose une autre question.

« Alors, d'après ce que je comprends de ce document, il est indiqué que la mobilité du Val-de-Ruz prend en charge une partie de la TVA, soit CHF 810. Cela implique que les CHF 10'000 mentionnés pour les cyclistes restent pris en charge par la Commune. C'est bien cela ? Peut-être que j'ai mal compris. »

M. Daniel Geiser (CC) répond de la manière suivante.

« Oui, c'est bien cela. La Commune est responsable d'une partie dédiée à la route et une autre à la mobilité. Les montants dont nous discutons ici relèvent de la charge de la Commune. Le Canton, quant à lui, a ses propres comptes concernant cette affaire. »

M. Christian Masini (PLR) communique ce qui suit.

« Le projet est beau. La seule chose qui m'inquiète que M. Geiser a dite, c'est que ce n'est pas gravé dans le marbre. J'habite La Jonchère, et en plus je fais du vélo. Je ne sais pas si Monsieur Normes VSS fait du vélo et si vous vous rendez sur le lieu de la piste cyclable : nous sommes en descente, venant de Fontaines, nous nous enfions sur la route avec une visibilité à 180° derrière, et un virage avec un dos d'âne juste avant. Moi, je ne peux pas... je vais m'abstenir rien que pour ça.

Le passage piéton qu'ils ont mis pour accéder à l'arrêt de bus, je veux juste signaler que toutes les habitations elles, sont côté ouest. Après, il y a Fontaines, à moins que les gens de Fontaines prennent le bus en bas de La Jonchère, ce serait bien.



Mais ils ont à peu près deux kilomètres à pied à faire. Il n'y a pas de passage pour piétons pour y accéder. Mais bon, je ne vais pas prendre la parole plus longtemps. Moi, ce qui m'inquiète, c'est cet accès sur la route cantonale. Ils vont arriver vite. Alors oui, il y a des mauvais conducteurs, il y a des mauvais cyclistes, il y a des mauvais piétons, d'accord. Mais imaginez le bus qui s'arrête : si la personne qui va repartir depuis La Jonchère a un écran devant lui, ça sera clair. Là, il risque de finir dans le bus. Moi, je vais m'abstenir, mais le reste est parfait. »

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

M. Daniel Geiser (CC) fait part d'une correction au sujet de l'arrêté. Dans le préambule : ne citer que la Commission de gestion et des finances – entendu les membres de la Commission de gestion et des finances – car la Commission des aménagements urbains n'a pas été consultée.

Vote de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 200'000 pour le réaménagement du carrefour de La Jonchère à Boudevilliers : accepté par 34 voix, contre 1 et 4 abstentions.

7. Motions et propositions

Néant.

8. Résolutions, interpellations et questions

8.1. Interpellation I25.006 – Entretien des routes : sommes-nous aussi touchés ?

« La Commission de la concurrence (COMCO) a récemment sanctionné quatre entreprises qui agissaient sous forme de cartel pour l'entretien des routes, y compris dans notre canton.

Sur ces dix dernières années, est-ce que la Commune a travaillé avec l'une de ces entreprises ? Quels montants notre Commune a versé à l'une ou l'autre de ces entreprises pour des travaux d'entretien des routes ?

Le cas échéant, est-ce que les autorités communales entendent s'approcher d'autres autorités grugées pour demander une indemnisation pour le préjudice subi ?

Au nom des groupes Verts-Vert'libéral, socialiste et UDC, Yves Pessina. »

M. Daniel Geiser (CC) répond au nom du Conseil communal.

« La Commune a, ces dernières années, collaboré de manière ponctuelle avec certaines des entreprises mentionnées dans la décision de la Commission de la concurrence (COMCO) au sujet des entretiens routiers.



Toutefois, le risque de préjudice pour la Commune demeure très limité, dans la mesure où les montants alloués aux travaux d'entretien routier depuis 2015 s'élèvent à moins de CHF 250'000 au total.

Les prix pratiqués pour les prestations de gravillonnage et de réparation de fissures ont été régulièrement analysés et se sont révélés corrects et conformes à ceux observés sur des marchés similaires. Nous constatons même, lors des dernières mises en soumission, une légère baisse des prix, ceux-ci étant inférieurs à un niveau moyen habituel permettant à l'entreprise de couvrir ses coûts.

S'agissant du procédé Blow-Patcher, introduit à titre de test en 2022, le tarif appliqué correspondait alors à la pratique courante, la prestation étant facturée à la journée dans l'ensemble de la Suisse romande. Les appels d'offres réalisés en 2024 et 2025 montrent d'ailleurs une baisse notable des prix, au point de soulever la question de la viabilité économique pour les entreprises concernées, celles-ci ne facturant plus que la main-d'œuvre et les matériaux, les machines étant pour certaines mises à disposition.

Enfin, au regard de ces éléments, une demande d'indemnisation ne semble pas justifiée. En effet, les montants en jeu sont modestes, les prix observés sont cohérents avec le marché et leur évolution ne fait pas apparaître de surfacturation manifeste. De plus, les prix de ce type de prestations varient naturellement selon les saisons et les conditions d'exécution, ce qui rend toute estimation d'un « juste prix » particulièrement difficile. »

M. Yves Pessina (Les Vert·e·s) se déclare satisfait de la réponse.

8.2. Question Q25.008 – Ça flashe sec à Fontainemelon

« D'ordinaire, les zones 30 sont aménagées de manière à ce que les automobilistes respectent intuitivement la limitation de vitesse. Apparemment, ce n'est pas le cas dans les rues limitées à 30 km/h à Fontainemelon. Les automobilistes circulant sur ce qui ressemble désormais à une « autoroute » n'ont, pour seuls repères, que les panneaux de signalisation. Bien que ces derniers soient nombreux et censés suffire, ils ne semblent manifestement pas assez efficaces pour sensibiliser les conducteurs, qui sont (très) nombreux à alimenter les caisses de l'État en raison de leurs excès de vitesse.

Sans remettre en question la limitation de vitesse, qui contribue clairement à apaiser le centre du village, le Conseil communal est-il prêt à envisager l'installation d'un radar dit « pédagogique » ou « sympa-radar », qui adresse un sourire aux conducteurs respectueux ?

Cette solution préventive pourrait également être utilisée dans d'autres localités où un renforcement des mesures de prévention serait pertinent.

Au nom des Verts-Vert'libéral, M. Cédric Charrière. »



M. Jean-Claude Brechbühler (CC) répond au nom du Conseil communal.

« Il faut savoir que cette route à Fontainemelon est une route cantonale. C'est la RC 1356 et les radars appartiennent au canton. L'argent récolté va dans la caisse cantonale, pas dans celle de la Commune.

Ensuite, il est proposé de mettre un radar pédagogique ou un dispositif où la vitesse s'affiche avant un radar. Cette proposition est illégale. Pourquoi ? Parce que dans la loi fédérale sur la circulation routière (LCR), l'article 57b interdit explicitement l'utilisation d'avertisseurs de radars sous toutes ses formes. Cela signifie que vous ne pouvez pas mettre de panneau lumineux au bord de la route avec "Attention radar" ou autre mention, ni faire des appels de phares ou des signes aux voitures pour qu'elles ralentissent, encore moins jouer au yoyo. Cela s'est déjà vu.

Je suis donc désolé, je ne peux pas intercéder en votre faveur. J'ai malgré tout soulevé le point lors du Conseil de pilotage de la sécurité publique ici, le 28 octobre 2025, en présence de l'état-major de la police neuchâteloise et de la cheffe du département, en disant que cela suscite des réactions dans la population. C'est clair que la Commune reçoit beaucoup de remarques, avec des personnes nous disant « votre radar », mais en réalité, ce n'est pas « notre » radar. Nous sommes parfois interpellés dans la rue ou dans les magasins à ce sujet, mais il faut dire que la sécurité routière prime. Et si la limite est de 30 km/h, alors c'est 30 et pas plus. »

8.3. Question Q25.009 – Du soleil en abondance ?

« La loi cantonale sur l'énergie impose l'installation minimale de panneaux solaires sur les nouveaux bâtiments. Malheureusement, les architectes se limitent souvent à ce minimum laissant une large partie des toits et façades non couverts sous prétexte d'une rentabilité non garantie. Or, on sait que l'approvisionnement en électricité sera un défi pour les années à venir et que les objectifs (même modeste !) du plan communal des énergies risquent de ne pas être atteints au rythme actuel d'installation.

M. Laurent Debrot. »

M. Roby Tschopp (CC) répond au nom du Conseil communal.

« Il est incontestable que l'absence de panneaux solaires sur tous les toits neufs représente autant d'opportunités perdues sur le chemin de notre autonomie énergétique et de la neutralité carbone. L'idée d'adresser un encouragement ou un bon conseil aux propriétaires au moment de sanctionner les permis de construire qui laissent un important potentiel photovoltaïque inexploité est séduisante. Cependant, modifier dans ce sens la lettre de sanction du permis de construire n'est pas envisageable. Il s'agit d'un acte formel de l'Autorité qui doit se conformer strictement à la loi et faire preuve de neutralité.



Par ailleurs, ces courriers contiennent déjà de nombreux passages légaux peu faciles à comprendre, et les compliquer davantage ne conduirait pas forcément au but recherché.

Il convient ici de signaler que la Commune de Val-de-Ruz, en mobilisant le fonds de l'énergie, souhaite offrir aux propriétaires intéressés des conseils et un soutien dans leurs démarches d'installation de panneaux solaires par le biais du projet Group-IT. Maintenant, comment atteindre spécifiquement les propriétaires au moment de la construction, puisque c'est le moment le plus favorable pour se doter d'une installation solaire ? Le délai entre le dépôt de la question et la séance de ce jour n'a malheureusement pas permis d'élucider cette question en profondeur. Un premier contact informel avec le service cantonal de l'aménagement du territoire nous laisse entendre que l'envoi d'un courrier hors du cadre formel du traitement des permis de construire serait envisageable. Une prise de contact ultérieure avec le service cantonal de l'énergie pourrait contribuer à clarifier la situation. Nous ne souhaitons pas créer de doublons dans les démarches.

Pour en revenir à la question, pour autant que l'Autorité communale s'en tienne à ses prérogatives et que le travail engendré reste modeste, le service du développement territorial pourrait imaginer une sensibilisation. Cela pourrait se traduire par un élargissement de la commission à la question énergétique globale ou par une focalisation sur la production solaire, en fonction des réflexions à mener. Ce soir, je ne peux pas répondre plus précisément. »

8.4. Question Q25.010 – La Commune est-elle toujours à l'heure ?

« Dans un pays horloger où la précision devrait être un emblème, la Commune de Val-de-Ruz se distingue par des horloges qui sont exactes au mieux 2 fois par jour. Si certaines sont propriétaires d'un fleuron de l'horlogerie qui semble plus compter sur sa publicité à l'international que sur la ponctualité de ses propres horloges publiques dans son village, qu'en est-il des celles appartenant à la Commune ?

Le Conseil communal trouve-t-il normal qu'un habitant de la vallée doive faire un appel public à des dons pour remettre en marche l'horloge de la chapelle des Hauts-Geneveys propriété de la Commune ? N'est-ce pas une charge élémentaire d'entretien du patrimoine incombant à la Commune ?

Une fois exemplaire, le Conseil communal est-il prêt à intervenir auprès de la ou des entreprises propriétaires d'horloges visibles du domaine public pour qu'elles les maintiennent à l'heure ?

M. Laurent Debrot. »

Mme Anouk Arbona (CC) répond au nom du Conseil communal.

« La Commune est-elle toujours à l'heure ? Non. C'est la première réponse que je peux vous donner. J'ai refait un peu l'historique de ce dossier de la chapelle aux Hauts-Geneveys. La décision prise en 2023 par le dicastère en charge des bâtiments était de renoncer à la rénovation de cette horloge.



Une estimation des coûts pour la rénover était prévue à CHF 60'000, sans compter les travaux de charpente. Aujourd'hui, au niveau de la commune, nous sommes en train d'établir un devis qui prend en compte tous les temples, pour identifier précisément les travaux qu'il conviendrait de prioriser concernant ces constructions et leurs horloges.

Non, ce n'est pas le rôle d'un usager de faire appel au public pour collecter des fonds pour rénover une horloge. Ce serait plutôt une responsabilité qui devrait incomber à son propriétaire. Actuellement, nous devons encore prioriser nos actions et nos dépenses. Dans la suite, nous continuerons à instruire ce dossier avec l'usager de cet établissement et, le cas échéant, je pourrai répondre à vos questions dans quelques semaines. »

8.5. Question Q25.011 – Création d'un permis de régisseur

« La commune bénéficie d'une magnifique salle de spectacle ou de cinéma à Fontainemelon. La location est raisonnable pour la présentation de films par exemple. Malheureusement la présence obligatoire d'un régisseur attitré renchérit beaucoup le coût de telle manifestation.

Le Conseil communal est-il prêt à organiser des cours en vue de l'obtention d'un permis de régisseur ? Il en fixerait lui-même la durée, le prix et les conditions.

M. Laurent Debrot. »

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) répond au nom du Conseil communal.

« Nous avons à Fontainemelon une salle de spectacle avec une grande régie, une très grande régie avec beaucoup de boutons, etc. Nous avons actuellement cinq régisseurs pour s'occuper de cette table de régie. Elle gère les haut-parleurs, la lumière, les projecteurs, etc., tout ce qu'il y a dans une salle de spectacle. Régisseur, c'est un métier, voire une passion de spécialistes. Ce n'est pas un métier qu'on peut apprendre sur le tas. Même si certaines personnes sont volontaires pour le faire, cela reste un travail de spécialiste. Ici à La Fontenelle, nous avons la chance d'avoir cette salle et, là derrière, nous avons une petite régie, au milieu des deux portes, avec une petite table de régie. Malheureusement, nous avons eu pour CHF 2'000 de dégâts causés par les utilisateurs. Bien entendu, on ne sait pas exactement qui a causé ces dégâts, d'autant plus qu'il fallait une clé pour entrer. Le Conseil communal n'est pas favorable à donner suite à cette demande. »

8.6. Question Q25.012 – Fête des voisins, comment la Commune souhaite-t-elle les encourager ?

« Les fêtes des voisins deviennent de plus en plus populaires. En créant du lien social, elles peuvent devenir un bon soutien à la cohésion des habitants de Val-de-Ruz.

Le Conseil communal serait-il prêt à les soutenir pratiquement, par exemple en mettant gracieusement à disposition des chaises, des bancs, ou en permettant aux organisateurs de fermer temporairement une partie de la rue ?



Au nom des Verts-Vert'libéral, Mme Hélène Cazes. »

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) répond au nom du Conseil communal.

« La fête des voisins est d'ores et déjà agendée à la séance du Conseil communal de la semaine prochaine, avant même que nous recevions la présente demande. Cette fête des voisins existe déjà au Val-de-Ruz depuis bien avant la fusion, notamment avec la proposition de fermer une route. En effet, la rue du Mont-d'Amin est fermée chaque année depuis avant la fusion pour organiser la fête des voisins du quartier. Par ailleurs, beaucoup de quartiers organisent déjà des fêtes de voisins à différentes époques de l'année. Certains quartiers, par exemple, profitent des nettoyages d'automne pour conclure la journée par une fête des voisins. Cela se fait donc déjà dans le cadre du Val-de-Ruz, mais ce sera, de toute façon, repris officiellement au sein du Conseil communal. »

Encore un point de vigilance : la prochaine fête des voisins annoncée est prévue pour le vendredi 29 mai 2026. Cependant, si tous les quartiers du Val-de-Ruz souhaitent utiliser des tables communales et fermer des routes ce jour-là, il faudra nous coordonner, car les ressources en matériel comme les tables sont limitées. »

9. Communications du Conseil communal

Pour ce dernier point, **la présidente** passe la parole aux membres du Conseil communal.

M. Roby Tschopp (CC) donne quelques communications au nom du Conseil communal.

« Quelques petites informations avant notre prochaine séance qui est prévue dans peu de temps. Pour mémoire, elle aura de nouveau lieu à La Rebatte à la même heure. »

Puisqu'on parle de La Rebatte, je pense que personne ici ne l'ignore, mais je tiens à le rappeler : le salon commercial ouvre ses portes cette semaine. La Commune de Val-de-Ruz y tient un stand, sous l'enseigne du CSVR et de l'accueil pré et parascolaire. Je vous encourage vivement à aller y faire un tour.

Autre information importante : une réunion publique est prévue aussi à La Rebatte, le 25 novembre à 19h30, au sujet de la révision des plans d'alignement routier. Cela s'inscrit dans la continuité du travail sur le plan d'aménagement local. Enfin, avec la permission de la Présidente, je propose de donner la parole à mes collègues Jean-Claude Brechbühler et Daniel Geiser pour partager des informations relatives à leurs domaines d'activité. »

M. Jean-Claude Brechbühler (CC) communique ce qui suit.

« Quelques informations concernant le centre de santé des Geneveys-sur-Coffrane. Comme vous le savez probablement, nous sommes en train de déplacer la pharmacie Marti dans le centre de santé, plus précisément dans ce qui était autrefois la cuisine du judo. Ces locaux sont actuellement en rénovation jusqu'à fin décembre, et les travaux avancent bien. Mi-janvier, la pharmacie Marti sera opérationnelle dans ses nouveaux locaux et pourra rouvrir son office. »



Concernant le centre Volta, la doctoresse Hartert, qui était en poste jusqu'à présent, est actuellement en congé maternité. Un médecin intérimaire, le docteur Bu, assure la relève dans l'intervalle. Prochainement, la doctoresse Cerbino rejoindra à son tour le centre Volta, ce qui portera à deux le nombre de médecins sur place.

Une excellente nouvelle également : le RHNe (Réseau Hospitalier neuchâtelois) met à disposition un médecin, le docteur Peyrard, qui prend déjà des rendez-vous pour ceux qui en ont besoin. Un deuxième médecin du RHNe est également attendu prochainement, et des étudiants en médecine viendront en stage dans ces locaux. Vous pouvez constater que nous avons significativement renforcé l'offre médicale au Val-de-Ruz. Ils ont encore des disponibilités, n'hésitez donc pas à prendre rendez-vous si besoin. »

M. Daniel Geiser (CC) prend la parole à son tour.

« Je vous informe qu'une séance d'information du Conseil général aura lieu le mardi 2 décembre à 19h00 ou 20h00. Nous devons encore fixer l'heure exacte. Cette séance portera sur la question de l'entretien des surfaces de route. La Commune de Val-de-Ruz détient 660'000 m² de surface de route dans un état assez difficile. Nous souhaitons, dans le cadre de mon dicastère, présenter tous les travaux d'entretien d'enrobé. Ainsi, vous aurez les informations avant le Conseil général. Par ailleurs, nous profiterons de l'occasion pour vous présenter les différents aménagements urbains possibles dans le cadre des traversées routières. Les deux prochains projets concernés par ces aménagements urbains sont, d'une part, le village des Geneveys-sur-Coffrane avec une mise à 30 km/h de l'ensemble du village et, d'autre part, la traversée de Villars. Ensuite, nous poursuivrons avec le canton pour travailler sur la partie est. »

La présidente remercie l'assemblée, la presse, l'administration, souhaite une bonne soirée à tout le monde et lève la séance.

La séance est levée à 21h22.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente

Le secrétaire

C. Geiser

Y. Tanner